

Département de Loire-Atlantique	République Française
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON</b> 2, Bd de la Loire 44260 SAVENAY	<b>Décision n°68/2024</b> Service Déchets S/c du service mutualisé de la commande publique

**DECISION DU PRESIDENT  
ATTRIBUTION DU MARCHE 2024-019 D'ASSISTANCE A  
MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA CONSTRUCTION DE DEUX  
DECHETERIES**

Le Président de la Communauté de Communes Estuaire et Sillon,

Vu l'article L. 5211-10 Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la Loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles,

Vu la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la république (loi NOTRe),

Vu le Décret n° 2019-259 du 29 mars 2019 portant modification de diverses dispositions codifiées dans la partie réglementaire du code de la commande publique,

Vu le Décret n° 2022-1683 du 28 décembre 2022 portant diverses modifications du code de la commande publique,

Vu les statuts de la Communauté de communes Estuaire et Sillon,

Vu le procès-verbal du Conseil Communautaire du 7 juillet 2020 désignant le Président de la Communauté de Communes,

Vu la délibération n°3 du Conseil Communautaire du 16 juillet 2020 donnant délégation au Président, notamment pour prendre toute décision, lorsque les crédits sont inscrits au budget concernant la préparation, la passation, la conclusion, l'exécution et le règlement des marchés publics et des accords-cadres de travaux, fournitures et services, d'un montant inférieur à 90 000 € hors taxes, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, sous réserve que l'avenant ou la totalité des avenants n'aient pas pour effet de dépasser le seuil,

Vu la consultation relative au marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la construction de deux déchèteries lancée le 28 mai 2024 en application de l'article

L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la commande publique, avec une date de remise des offres fixée au 19 juin 2024,

Considérant que les crédits sont inscrits au budget déchets 2024 de la Communauté de Communes (compte 2313).

### **DECIDE :**

#### **Objet**

D'attribuer le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la construction de deux déchèteries au groupement d'opérateurs économiques GINGER BURGEAP (mandataire), sise 143 avenue de Verdun à ISSY LES MOULINEAUX Cedex (92442) et cotraitant VERDICITE (BET environnement).

Les prestations concernent une étude technique et financière en vue de la fermeture et construction de deux déchèteries sur les communes de Saint Etienne de Montluc et de Savenay. En parallèle, il est prévu la fermeture de la déchèterie de Cordemais et le maintien en l'état de la déchèterie de Campbon.

Les prestations sont divisées en une tranche ferme, composée des phases 1 à 2 et 3 tranches optionnelles. Elles comprennent l'ensemble des frais liés à l'exécution de la mission (mission, déplacements, autant de réunions que de besoin, reprographie, etc.).

#### **Durée**

En cas de recouvrement des tranches dans le temps, la durée globale minimum prévue pour l'exécution de l'ensemble des prestations est de 53 mois. L'exécution des prestations débute à compter de la date de notification du contrat.

Etant précisé, qu'en application de l'article 22 du CCAG-PI, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'arrêter l'exécution des prestations, à l'issue de chaque phase.

#### **Prix**

Les prestations seront réglées par un prix global et forfaitaire, soit un montant de :

Tranche(s)	Désignation	Montant en euros H.T.
<b>TF</b>	<b>Tranche Ferme, composée de 4 phases</b> Diagnostic de l'existant (gestion des flux, recensement population...), étude des solutions techniques avec propositions de scénarii, étude de faisabilité : présentation détaillée de la solution technique et financière retenue, rédaction du CCTP en vue de la passation du marché de maîtrise d'œuvre*, assistance au montage des dossiers réglementaires* et au choix du MOE* Phase 01 : Déchèterie de Saint Etienne de Montluc Phase 02 : Déchèterie de Savenay Phase 03 : Déchèterie de Cordemais Phase 04 : Déchèterie de Campbon *missions propres à Saint Etienne	63 236,23
<b>TO001</b>	<b>Tranches optionnelles</b> Suivi des travaux déchèterie St Etienne de Montluc	5 424,98
<b>TO002</b>	Déchèterie de Savenay : Choix du scénario définitif, rédaction du CCTP en vue de la passation du marché de maîtrise d'œuvre, assistance au montage des dossiers réglementaires et au choix du MOE	31 976,25
<b>TO003</b>	Suivi des travaux déchèterie Savenay	5 424,98
Montant total de la mission :		<b>106 062,44</b>

### **Modalités de paiement**

Les règlements interviendront sur présentation des factures correspondant aux prestations exécutées.

Fait à Savenay, le 20 décembre 2024

Le Président,  
  
 Rémy NICOLEAU

  
 Communauté de Communes  
 ESTUAIRE  
 et  
 SILLON  
 - SAVENAY -

ACTE RENDU EXECUTOIRE  
 APRES TRANSMISSION EN PREFECTURE LE : 20 DEC 2024  
 ET MISE EN LIGNE SUR LE SITE INTERNET DE LA CCES LE : 20 DEC 2024  
 Le Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON  
 Rémy NICOLEAU